

Emetteur : FBC N° panneau : PAD/16  
Affiché le : 24/02/26 Retiré le : 24/02/26

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres -1	 <b>JOUY</b>	Annexes : Non [OK] Voir annexe		Arreté n° ATM	2026	026
		Catégorie		Arrêté de circulation		
COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94		Nombre de pages		1 / 1		
		Paraphe				

**ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY**

ALTERNAT DE CIRCULATION  
Avenue de la Gare

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004  
Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : Mairie de JOUY (Services Techniques)  
4 Place de l'Eglise  
28300 JOUY

Mail :

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
Avenue de la Gare	Abattage d'arbres	Le 26/02/2026 de 08h00 à 14h00		X	

Le stationnement et dépassement des véhicules sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier

Ampliation adressée à :

M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie  
Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE  
M. le Commandant C.O.D.I.S.-  
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY  
Et par délégation,  
L'adjoint,



Jean SEIGNEURY  
*[Signature]*

JOUY, le 24/02/2026

M. Le Maire JOUY :  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de :  
-la publication le : .....  
-et de la notification le : **24 FEV. 2026** .....